

Mémoires et archives

Histoire de la santé à Rodez et en Rouergue



Bruno GINISTY, professeur d'histoire, est coprésident de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. Créée en 1836, reconnue d'utilité publique en 1857, elle publie la revue « Études Aveyronnaises ».

Il est également président de la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale (MGEN) de l'Aveyron. À ce titre il a écrit une « [Histoire simplifiée de la santé à Rodez et en Rouergue \(de l'antiquité au XIXème siècle\)](#) », étude distribuée lors de l'interrégionale Mgen de Rodez en novembre 2021.

Rencontré récemment par le président du Comité régional d'histoire de la Sécurité Sociale Midi-Pyrénées, il l'a autorisé à mettre en ligne ce document sur le site du Comité régional qui l'en remercie.

Jean-Pierre BENEZET (†) longtemps membre du Comité régional appartenait également à la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron et avait publié de nombreux articles dans « [Études Aveyronnaises](#) ».

Biographies du "Maitron"

Dans le cadre de ses recherches sur l'histoire du syndicalisme Georges Portalès poursuit la réalisation de biographies. Trois publiées récemment par "Le Maitron" (le dictionnaire biographique du mouvement ouvrier et du mouvement social) concernent d'anciens dirigeants d'organismes toulousains de Sécurité sociale :



[Auguste VALATS](#) a été président de la Caisse primaire de Sécurité sociale de la Haute-Garonne de 1950 à 1956

Un centre médical à Siradan (Hautes-Pyrénées) créé par la Caisse régionale de Sécurité sociale en 1958 (et aujourd'hui géré par l'ASEI) porte son nom.

Le Comité régional d'histoire remercie Claude Pennetier, directeur du "Maitron" et rédacteur de cette notice ainsi que Georges Portalès de l'avoir autorisé à mettre en ligne ces biographies sur ce site.

Mémoire d'Oc, les 10 premiers



"Le vingtième siècle n'aura ni bâti la cathédrale de Chartres, ni dessiné les jardins de Versailles, mais partout s'élèvent ces bâtiments que personne ne songe peut-être à trouver beaux : les Cram. Ils abritent des conquêtes plus glorieuses que la beauté esthétique, la retraite, l'assurance maladie [...] Que la Cram de Midi-Pyrénées instaure un prix littéraire, voilà qui s'inscrivait en droite ligne de sa raison d'être. Lorsque l'on me demanda d'être le premier président du jury, j'acceptai avec fierté. [...] Tous [les auteurs couronnés] sont témoins d'une « mémoire d'Oc », tous ont fait accéder à la dignité du récit des vies simples sur lesquelles pesèrent lourdement la vieillesse et la maladie."

Ainsi s'exprime [Marie Rouanet](#) dans le recueil souvenir de la Caisse régionale d'assurance maladie Midi-Pyrénées à l'occasion de la 10e édition du prix littéraire qu'elle a créé en 1991 en partenariat avec la librairie Privat, Georges Brielle y sélectionnant les romans.

[De la mémoire d'une vie de travail à la mémoire de notre région](#) : ce prix vise à valoriser l'histoire et la culture de la région et son autre originalité réside dans la composition de son jury, personnalités du monde littéraire mais aussi des lecteurs, retraités et agents de la Cram Midi -Pyrénées.

Mémoire d'Oc, les 10 premiers permet de 1991 à 2000 de faire connaissance avec le lauréat, la sélection, le jury et un extrait choisi, pour chaque édition, par les membres du jury retraités et personnel de la Cram Midi-Pyrénées.

- 1991 [Georges-Jean ARNAUD](#), *Les Oranges de la mer* (Calmann-Lévy)
- 1992 [Frédérique HEBRARD](#), *Félix, fils de Pauline* (Flammarion)
- 1993 [Jean-Guy SOUMY](#), *Les Moissons délaissées* (Robert Laffont)
- 1994 [Daniel CROZES](#), *Le Pain blanc* (Editions du Rouergue)
- 1995 [Georges COULONGES](#), *La Fête des écoles* (Presses de la Cité)
- 1996 [Alain DUBOS](#), *Les Seigneurs de la Haute Lande*, (Presses de la Cité)
- 1997 [Bernard BLANGENOIS](#), *Une odeur de neige* (Robert Laffont)
- 1998 [Gilbert BORDES](#), *L'Heure du braconnier* (Robert Laffont)
- 1999 [Martine-Marie MULLER](#), *La Porte* (Robert Laffont)
- 2000 [Michel JEURY](#), *La Charrette au clair de lune* (Robert Laffont)



Cet ouvrage peut être également feuilleté grâce au « [flipbook](#) », support interactif réalisé par la Carsat Midi-Pyrénées.

De 2002 à 2011, la librairie Deloche à Montauban assurera la sélection. En 2014, la librairie de la Renaissance, voisine de la Carsat, a pris le relais pour le prix remis en 2015. Mémoire d'oc s'est ouvert sur d'autres genres littéraires et styles d'écriture ([liste des prix 1991-2017](#))

Recherche d'un cocher en juillet 1789

Ces documents nous ont été confiés par Patrick Oustric, agent de l'URSSAF Midi-Pyrénées que nous remercions. Pour les agrandir, cliquez ci-dessous sur l'original (à droite) ou la [transcription](#) (à gauche) faite par P. Oustric.

A Monsieur
Monsieur peuvot Nigoutant Rie
Maison professe
a Toulouse

Villefranche de Rouergue/Toulouse
taxe 4 sols

au chateau de Savignac par Villefranche de rouergue
le 21 juillet 1788.

Je me trouve, Monsieur, dans Le moment sans coché Le mien stant obligé de se rendre chez lay a cause de la mort de son pere, dont il va recueillir La succession, je vous prie de me faire Le plaisir de m'en procurer un; je ne vous prie ni de le faire, ni de le chercher; je préfère un homme d'une bonne taille, mesuré bien, passant bien ses chevants, point fuyant, s'y débauché et tranquille dans La maison, en un mot un homme sage Si est possible de le trouver, et de L'age de trente ans; mais surtout un homme comm; je donne deux cent Livres de gages, et quelque chose de moins si vous le pouvez, je ferois habillé vert, chapeau, de Laine, redingote, et vestes de marin, mais je ne ferois ni colotte, ni bas; je vous prie de bien expliquer ces conditions en faisant Le marché, mes domestiques sont bien entretenus en santé comme en maladie, et ont une bouteille de vin par jour; si j'a dans Toulouse un coché Normand breuxelles qui s'est Marié avec une fille chaise, cette femme pourroit vous procurer quelque un il vous sera aisé de savoir sa demeure Chez M. bras, Vous me rendriez un vray service dan chercher un le plusot qu'il vous sera possible, car mon mari est mort, ayant été obligé de renvoyer mon postillon, il j'a trois semaines. J'attendray votre reponse avec impatience; je vous prie de m'envoyer par La premiere diligence de la belle famille d'augleterre pour faire deux gists avec leurs machines pour porter sur la poste, je ne veux point de famille Craindre; j'ay reçu La ran que vous avez eu la bonté de m'envoyer pour caissette. J'ay L'honneur d'être bien sincerement, Monsieur, votre tres humble et tres obéissant serviteur;

Le comte de Marillac

La lettre adressée par le comte de Marillac de Villefranche de Rouergue demande de lui procurer un « coché » et indique que ses « *domestiques sont bien entretenus en santé comme en maladie, et ont une bouteille de vin par jour* ».

Archives d'organismes

Le Comité régional d'histoire a facilité l'opération d'archivage des organismes constitutifs du Régime social des indépendants et de l'URCAM Midi-Pyrénées

Ces fonds sont déposés aux [Archives départementales de la Haute-Garonne](#) et comprend :

- Union régionale des caisses d'assurance maladie (URCAM) de Midi-Pyrénées ([6850 W](#))
- Caisse d'assurance vieillesse des artisans (AVA) de Midi-Pyrénées ([6576 W](#))

- Caisse maladie régionale (CMR) de Midi-Pyrénées ([6577 W](#) et [6584 W](#))
- Caisse régionale des commerçants et industriels (Midi-Pyrénées) de l'Organisation autonome nationale de l'industrie et du commerce, ORGANIC ([6583 W](#))

Biographies

Dans le cadre de recherches sur l'histoire du syndicalisme **Georges Portalès** a réalisé plusieurs biographies dont deux concernent [Elie OUSTEAU](#), l'ancien Président de la Caisse Primaire d'assurance maladie de la Haute-Garonne et [Sylvain DAURIAC](#) qui exerça ses activités professionnelles à la CRAM. Fin 2012, il a mis en ligne la biographie de [Pierre FROMENT](#) ancien Vice-président de la CRAM Midi-Pyrénées.

Depuis, il a écrit celles de [Raymond ROUZIE](#) également ancien Vice-président de la CRAM Midi-Pyrénées, d'[Yves SIMON](#) cadre à Caisse primaire de sécurité sociale de la Haute-Garonne devenu Secrétaire général de la Fédération des employés et cadres, de [Georges MONTICELLI](#) (Président de la CPAM de la Haute-Garonne de 1984 à 2001) et de [Serge VILA-MIR](#), qui travailla à la CRAM.

Le Comité d'histoire remercie Georges Portalès de l'avoir autorisé à mettre les liens concernant ces études sur le site du Comité

Document de "Liquidation de la Retraite" de 1916

Attribution d'une rente trimestrielle dans le cadre des "Retraites ouvrières et paysannes" instituées par la loi du 5 avril 1910 (après une première décision de rejet).

L'assuré (s) *si a pas droit* antérieurement au bénéfice de l'un des régimes transitoires prévus par la loi.

A *Paris le 16 juillet 1916*
Le conseiller Préfet de
Luzignan

(1) Mère, au vu de la loi
 a droit ou n'a pas droit.

L'assuré soussigné, titulaire de la présente carte, demande la liquidation de sa pension de retraite.

A *Bordeaux le 4 juillet 1916*
 Signature de l'Assuré : *Mlle Marie Lecomte*

Entrée en jouissance : *Mar 1916 sur 320*
le 02 1916 sur 120
 Fait à *Orueil*
 le *21 nov 1916*

Partie réservée à la Caisse d'assurance.
 Rente annuelle *6,40*
 soit par trimestre *1,60*

Partie réservée au Ministère du Travail.
 Rente à la charge de l'État
 soit par trimestre

Entrée en jouissance :
 Fait à Paris, le *30 SEP 1916*

Le Maire soussigné transmet au Préfet la demande de liquidation qui lui a été remise par l'intéressé, appuyée des pièces justificatives prévues à l'article 135 du décret du 25 mars 1911.

A *Bordeaux le 4 juillet 1916*
 Signature du Maire : *Oans*

Seau de la Mairie.

RENTÉ DÉLIVRÉE

Le Représentant de la Caisse.

Pour le Ministère et par autorisation :
 Le Directeur des Retraites ouvrières et paysannes.

Le recto du document est intitulé "Carte d'identité".

DISPOSITIONS ESSENTIELLES
 de la loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières.

L'assurance est obligatoire pour les salariés des deux sexes, de l'industrie, du commerce, des professions libérales et de l'agriculture, et des serviteurs à gages, lorsque les salaires ne dépassent pas 3,000 francs par an.

L'assurance est facultative pour les fermiers, métayers, cultivateurs, artisans, petits patrons travaillant avec un seul salarié et des membres de leur famille habitant avec eux, pour les salariés dont le salaire est de 3,000 à 5,000 francs par an, les femmes et veuves non salariées de tous les assurés.

La cotisation annuelle est fixée à 9 francs pour les hommes, 6 francs pour les femmes et à fr. 50 pour les enfants au-dessous de 15 ans, soit 0 fr. 03 par jour pour les hommes, 0 fr. 02 pour les femmes et 0 fr. 015 pour les mineurs au-dessous de 15 ans. Elle est, en principe, prélevée sur le salaire lors de chaque paie. Une cotisation égale est versée par l'employeur au couple de son salarié ; elle reste exclusivement à la charge de l'employeur.

Les assurés peuvent élever le taux de leur pension par des versements supplémentaires.

La pension de retraite est normalement accordée à 65 ans. L'assuré peut toutefois en demander la liquidation à partir de 55 ans, mais la retraite et l'allocation de l'État sont réduites en proportion.

À la pension de retraite constituée par les versements précédents, l'État ajoute une allocation viagère. Cette allocation est fixée à 60 francs par an pour les assurés qui auront versé leurs cotisations pendant 50 ans.

Des avantages supplémentaires sont accordés aux assurés obligatoires âgés de plus de 35 ans au moment où la loi a commencé à être appliquée. L'État accorde des secours aux enfants mineurs ou à la femme de l'assuré décédé avant d'avoir obtenu une pension, ainsi qu'une bonification à l'assuré atteint d'invalidité absolue et permanente.

L'État majoré d'un tiers, jusqu'à 60 francs de rente, les versements de tout assuré facultatif. La majoration annuelle ne peut toutefois, sauf exception, dépasser 6 francs.

Le versement du métrier entraîne, en principe, un versement égal du propriétaire.

Une bonification supplémentaire a été prévue en faveur des assurés facultatifs âgés de plus de 30 ans. Au-dessus de 30 ans, les métayers et les fermiers payant moins de 600 francs de fermage peuvent, sous certaines conditions, obtenir les mêmes allocations de l'État que les assurés obligatoires.

La présente carte doit être présentée lors de l'échange de la carte annuelle qui porte les timbres-retraite.

L'échange de la carte annuelle est effectué dans les trois jours de l'anniversaire de la naissance de l'assuré.

L'article 11 de la loi peut être amendé de 100 à 3,000 francs et d'un empressement de 5 jours à 2 mois toute personne qui aura fait disparaître des cartes annuelles, des timbres doivent apposer.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE

RETRAITES OUVRIÈRES ET PAYSANNES.

CARTE D'IDENTITÉ.

NUMÉRO D'ORDRE DE L'ASSURÉ : *S^{érie} 9* N° 459 373

Nom de l'assuré : *Cabanae*

Prénoms : *Marie José Bouvaine*

Date de naissance : *20 avril 1888*

Lieu de naissance : *Barla-Bayle*

Nationalité : *fr.*

Numéro d'ordre du département de délivrance : *4*

Tourne S. V. P.

Ce document appartenait à une aïeule d'un cadre de la CRAM Midi-Pyrénées qui a autorisé sa mise en ligne. Le Comité d'histoire l'en remercie. Il en est de même pour le "Certificat d'origine de maladie" ci-dessous établi en février 1918 pour un

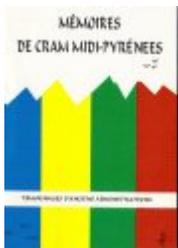
gendarme et attestant de rhumatisme articulaire aigu lié probablement au froid et aux fatigues en service commandé.



Mémoires de Cram Midi-Pyrénées

L'Association des Anciens Administrateurs de la CRAM Midi-Pyrénées a réalisé "Mémoires de CRAM Midi-Pyrénées".

[Mémoires par l'Association des Anciens Administrateurs de la Cram Midi-Pyrénées](#)



- L'Association des anciens administrateurs de la Cram Midi-Pyrénées

- Avant-propos, Armelle TOUYAROT
- Les différentes missions de la Cram
- Survol de quatre décennies de la vie de la Cram, Lucienne ALBOUY
- Rôle des conseils d'administration des Cram, Georgette CHAUMAR
- Évolution de la législation retraite, André OLALLO
- Action sanitaire et sociale, Pierre NÈGRE
- La prévention des risques professionnels, Jacques MANDRETTE
- Historique de l'informatique à la CRAM, Gilbert HENNER
- Le contrôle médical, Dr Lucien BARRERE
- La prévention et la gestion d'établissements pour enfants, Dr Michel DÉRO
- Évolution des conseils d'administration, Charles LAPORTE

- QUE SIGNIFIAIT ÊTRE UN ADMINISTRATEUR DE LA CRAM MIDI-PYRÉNÉES ?
TÉMOIGNAGES :

- Bernard GENDRE, Ancien Président
- Roger DENUX, Administrateur
- Marius GARRIGUES, Administrateur
- Jacques LAVILLE-MURAT, Administrateur
- Roger SOUSMANNE, Ancien Président de la CRAM Midi-Pyrénées

En savoir plus : [Déclaration de l'Association](#)

L'association a été dissoute par son Assemblée générale le 3 juin 2016, son boni affecté au Comité régional d'histoire de la Sécurité sociale Midi-Pyrénées que six de ses membres ont rejoint en qualité de personnes qualifiées, sa Présidente en devenant Vice-présidente.



Photo de «famille» le 19 Septembre 1996 à Luchon à l'issue de notre dernier Conseil d'Administration (quatrième de couverture des *Mémoires de CRAM Midi-Pyrénées*)